

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 15 mai 2018

Délibération n°6
Portant approbation de la refonte du master TCPIT
(Tourisme culturel et promotion internationale des territoires)

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que le master TCPIT, ouvert en 2014, comprenait un parcours divisé en deux options,

Considérant que l'utilisation du terme « tourisme » en début d'intitulé ne reflète pas la diversité des débouchés, parfois indirectement ou pas du tout en lien avec le tourisme,

Considérant que l'affichage des contenus fondamentaux et que la valeur ajoutée des formations, c'est-à-dire l'international et les cultures étrangères, doivent primer,

Considérant, dans ce cadre, qu'une évolution des intitulés est souhaitable afin de communiquer et de distinguer les deux grandes familles de débouchés confirmées par les missions des stages et des emplois occupés par les premières promotions, _____

Considérant que l'intitulé du CMI TCT (Tourisme Culturel et Territoires) doit évoluer en parallèle,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32	Pour : 22
Nombre de membres présents : 14	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 8	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 10	Non-participation : 0

Article 1^{er} : approuve le fait que le master TCPIT (M1 et M2) soit divisé en deux parcours :

- 1^{er} parcours : IECT – International Engineering in Cultures & Territories (Ingénierie internationale des cultures et des territoires)
- 2nd parcours : IEHT – International Engineering in Heritage & Tourisme (Ingénierie internationale du patrimoine et du tourisme)

Article dernier : approuve le nouvel intitulé du CMI TCT : CMI Ingénierie Internationale des Territoires, des Cultures et du Tourisme (l'acronyme reste identique : CMI TCT).

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 27 juillet 2018
Publié le : 01 octobre 2018